

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 03-05 du 27 mai 2021

PARTENARIAT AVEC LES AGENCES LOCALES DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) DE SEINE-SAINT-DENIS – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC L'ALEC MVE, L'ALEC PLAINE COMMUNE ET L'ALEPTE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- RENOUELLE l'adhésion du Département à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune pour l'année 2021 ;
- AUTORISE le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 20 000 euros à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune ;
- RENOUELLE l'adhésion du Département à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien (MVE) pour l'année 2021 ;
- AUTORISE le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 40 000 euros à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien (MVE) ;
- RENOUELLE l'adhésion du Département à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Paris Terres d'Envol (ALEPTE) pour l'année 2021 ;
- AUTORISE le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 18 000 euros à l'Agence Locale de l'Énergie Paris Terres d'Envol ;
- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec :
 - l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune,
 - l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien (MVE),



- l'Agence Locale de l'Énergie Paris Terres d'Envol (ALEPTE) ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ces trois conventions, au nom et pour le compte du département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Capanema

pour l'ALEC Plaine Commune

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.